



**Commune de  
PELTRE**  
1, rue de Gargan  
57245 PELTRE  
Tél. : 03 87 74 22 27

**DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022  
ENFANTS NON PELTROIS**

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités figurant au verso dans l'ordre indiqué,  
avant d'être adressée à la Mairie de Peltre

**Date limite de dépôt au secrétariat général de la mairie de Peltre :**

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole demandée à Peltre	
			MATERNELLE	
			PRIMAIRE	
			CLASSE	

Nom et adresse où devrait aller l'enfant	
MATERNELLE	
PRIMAIRE	

Etablissement où était scolarisé l'élève l'année scolaire précédente

Tuteur légal de l'enfant			
Nom		Prénom	
Adresse			
CP-Ville		Téléphone	
Profession		Lieu de travail	Mairie de PELTRE
		Téléphone	
		Horaires	

Profession du conjoint				
Garde de l'enfant	conjointe		père	
	mère		alternée	

Frères et sœurs			
Nom	Prénom	Etablissement fréquenté /classe	Age

Joindre obligatoirement les pièces suivantes

Document relatif à l'état civil de l'enfant (acte de naissance de moins de 3 mois ou livret de famille

Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture gaz, bail, autres...)

certificat médical établi par un médecin scolaire si la demande est formulée pour raison de santé de l'enfant

attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant le cas échéant

Motif précis de la demande (à compléter par les parents)		

Date

Signature des parents

Père et/ou Mère

Avis de l'école que DEVRAIT fréquenter l'enfant Avis du Directeur ou de la Directrice	Date et signature

Avis du MAIRE de la commune d'ORIGINE *	Date et signature

*\* Après duquel une participation financière annuelle de 903 € (maternelle) et 332 € (primaire) sera exigée par la commune de Peltre (délibération CM 24/09/2020)*

Avis du MAIRE de la commune d'ACCUEIL	Date et signature

Avis de l'école DEMANDÉE Avis du Directeur ou de la Directrice	Date et signature

Décision du MAIRE de la commune d'ACCUEIL	Date et signature

Renseignements complémentaires obligatoires	Oui Non	
	Organisation par la commune d'origine d'un service de cantine ?	
Organisation par la commune d'origine d'un service périscolaire ?		
Ces prestations sont-elles destinées à tous les enfants, sans restriction d'âge ?		